

Lettre information mairie

# PROCEDURE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

## Etapes du recensement

- 1** : recensement des jeunes Français de 16 ans à 25 ans
- 2** : dépose des fichiers sur majdc.fr via l'espace mairie  
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/mairie/connexion>
- 3** : respect les périodes de transmission du recensement

## PERIODE DE TRANSMISSION

1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ème</sup> période	3 <sup>ème</sup> période	4 <sup>ème</sup> période
Recensement en : ✓ JANVIER ✓ FEVRIER ✓ MARS	Recensement en : ✓ AVRIL ✓ MAI ✓ JUIN	Recensement en : ✓ JUILLET ✓ AOÛT ✓ SEPTEMBRE	Recensement en : ✓ OCTOBRE ✓ NOVEMBRE ✓ DECEMBRE
Transmission en <b>AVRIL</b>	Transmission en <b>JUILLET</b>	Transmission en <b>OCTOBRE</b>	Transmission en <b>JANVIER A+1</b>

## NOTICE INDIVIDUELLE : les bonnes pratiques du recensement



### OBLIGATOIRE :

- ✓ Numéro de téléphone
- ✓ Adresse e-mail
- ✓ Carte nationale d'identité en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française ET livret de famille)



-16 ans ou +25 ans



Nationalité étrangère



Binationaux : Demander **CNI Française ET livret de famille** / préciser la seconde nationalité



Exemption :

- ✓ Invalidité <80% : Certificat médical détaillé de -3 mois
- ✓ Invalidité ≥80% : Carte Mobilité Inclusion mention « Invalidité »
- ✓ Envoi des documents par courriel ou par l'espace mairie de majdc.fr ou directement par le jeune après la transmission du recensement par la mairie.